



République Française – Département d'Indre et Loire

COMMUNE DE VERETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2016

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

9/12/16

L'an deux mille seize, le vendredi 16 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERETZ, légalement convoqué le vendredi 9 décembre 2016 par le Maire, Mme Danièle GUILLAUME, s'est réuni en session ordinaire.

Effectif légal du Conseil : 27

Il a été procédé à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers :

Étaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

En exercice : 27

Présents : 19

Mme Danièle GUILLAUME, M. Jean-Marc HEMME, M. Jacky GAUBERT, M. Christian DELEBECQ, Mme Bernadette GUERIF, Mme Gisèle BENOIT, M. Jean-Pierre BODIER, M. Michel GERVAIS, Mme Florence LECLERC M. Olivier ARCHAMBAULT, Mme Christine SIMONNET, M. Nicolas CORNIC, Mme Stéphanie ROLIN, Mme Nicole BIGARRE, Mme Viviane REPUSSARD, M. Christian ROCHE, M. Gilles AUGEREAU, M. Marc JONCHERAY, M. Jean-Pierre GUERIN.

Votants : 27

Résultat du vote :

Voix « POUR » : 27

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Voix « CONTRE » :

Mme Marylène MOUSSET a donné pouvoir à M. Jean Marc HEMME, Mme Bernadette GUENAND a donné pouvoir à M. Jacky GAUBERT, M. Michel FOUCAULT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BODIER, M. Christophe BERTHIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Florence DUMOND a donné pouvoir à M. Christian DELEBECQ, M. Vincent AUBER a donné pouvoir à Mme Gisèle BENOIT, Mme Isabelle BENOIT a donné pouvoir à Mme Stéphanie ROLIN, Mme Valérie PINHEIRO a donné pouvoir à Mme Viviane REPUSSARD,

Abstentions/blancs :

Télétransmission en Préf., le 19 DEC. 2016

Publié / affiché/ notifié, le 19 DEC. 2016

CERTIFIE EXECUTOIRE

M Michel GERVAIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Le Maire,

**DELIBERATION N°9 –
URBANISME - AVIS DE LA VILLE DE VERETZ SUR LE PROJET DE PLU
ARRETE DE LA COMMUNE DE AZAY SUR CHER**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales – Article L2121-29.

Vu le Code de l'Urbanisme – Article L 123-9.

Considérant que la commune de Véretz possède un Plan Local d'Urbanisme.

Considérant que AZAY SUR CHER est une commune limitrophe à la commune de Véretz.

L'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Article 1 – Emet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de AZAY SUR CHER.

Pour extrait certifié conforme

A Véretz, le 19 décembre 2016

LE MAIRE
DANIÈLE GUILLAUME

